Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1981)

**Heft:** 611

Artikel: Nestlé : le PDG qui vient du froid

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1012276

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NESTLÉ

## Le PDG qui vient du froid

Etrange, cette appréhension d'actionnaires à l'idée qu'un Allemand prendrait en main la direction générale de la holding Nestlé.

Etrange, parce qu'un Français a présidé pendant des années aux destinées de la maison sans un murmure chauvin.

Etrange, parce que l'introduction d'actions nominatives a été prévue en son temps pour assurer la stabilité nationale des propriétaires d'actions. Pas de paquets, détenus par des actionnaires, tels qu'ils seraient en mesure d'imposer un coup de force.

Etrange, parce que la société multinationale a toujours expliqué que sa finalité était différente de celle de la Suisse et qu'en cas de tension internationale grave toutes dispositions sont prises pour un repli sur les Etats-Unis. Et on n'a jamais entendu d'actionnaires contester cette politique métanationale.

Alors, c'est quoi cette sensibilité chatouillée?

**VAUD** 

### Le b a ba: un écolier une écolière

On le sait aujourd'hui: le Conseil d'Etat vaudois a rejeté les recours des parents d'écolières refusées à l'enseignement secondaire en vertu d'une différenciation des barèmes pour les filles et les garçons. La violation du principe de l'égalité de traitement inscrit depuis peu dans les constitutions fédérale et vaudoise servait de fondement à ces recours (voir DP 598, 2.7.1981).

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat précise notamment qu'«il s'agit d'une différenciation de traitement fondée non pas simplement sur le sexe des candidats, mais sur l'aptitude réelle de ces derniers à s'adapter aux exigences de l'examen, de manière à sauvegarder l'égalité des chances». En effet, «des barèmes différenciés sont également établis pour tenir compte des différences constatées chez les élèves des différentes régions du canton».

L'objectif concret du système en vigueur jusqu'ici serait donc d'assurer, dans les classes secondaires. la parité filles-garçons et la proportionnalité régionale. On peut se demander quels arguments évoquerait le Conseil d'Etat devant un recours exigeant, par exemple, la représentation proportionnelle des différentes catégories socio-professionnelles? Pourquoi, de plus, ce souci de sauvegarder l'égalité des chances n'intervient-il qu'à cette étape de la formation? Si, lors de l'examen les candidats présentent des différences d'aptitudes, ces dernières s'estomperaient-elles au cours des études secondaires à tel point que l'on n'ait plus à s'en préoccuper par la suite, même si, curieusement, on constate qu'il y a plus d'étudiants que d'étudiantes.

C'est dire que la réponse du Conseil d'Etat n'est pas satisfaisante, car l'examen est justement — pour reprendre la définition qu'en donne le Petit Robert — une «série d'épreuves destinées à déterminer l'aptitude d'un candidat à entrer dans une école...». Le non-sens d'une différenciation de traitement fondée sur l'aptitude des candidats saute alors aux yeux. L'examen doit donc être pris comme tel et si les filles y sont favorisées, c'est peut-être les épreuves elles-mêmes qu'il s'agit de remettre en cause. Apporter des correctifs à l'examen revient, en définitive, à le considérer comme une institution déficiente qui exige des analgésiques.

**ÉLECTIONS VAUDOISES** 

# L'épreuve majoritaire

Il est vrai que les roses ne sont pas venues de France, comme mimosas au printemps. La gauche socialiste vaudoise stagne. Inévitablement, la presse a donné un coup d'amplificateur, beaucoup plus sonore que la réalité des faits, au moins dans les premières «manchettes» et pour le parti socialiste.

L'épreuve du nouveau mode de scrutin était inévitablement difficile à assumer pour un parti peu riche en «notables» (au sens le plus positif du terme). La compensation se retrouvera dans des élections partielles qui pourront être disputées devant le peuple.

Entre le travail concret sur le terrain, qui n'exclut pas l'imagination et la réflexion purement théorique qui s'inscrit dans le verbe, le dosage du parti à la rose est peut-être à revoir.

DOMAINE PUBLIC

### Tous comptes faits

Envois à l'essai. Finalement, pourquoi encombrer nos lecteurs avec ces petits appels à la recherche de nouveaux abonnés?

Tous comptes faits, une évidence: l'avenir de cet hebdomadaire est vraiment entre les mains de ses amis. Seule leur fidélité permet à DP de continuer à paraître; c'est connu et c'est la rançon du refus de toute publicité, de toutes subventions. Et seule leur collaboration active permet à DP d'augmenter vraiment son rayonnement.

Sur ce dernier point, la démonstration est vite faite. Des campagnes d'abonnement menées sur la base de listes d'adresses non sélectives, du type abonnés au téléphone par exemple, pour être fort coûteuses en temps et en argent, n'en sont pas moins très peu «rentables»: au mieux un à trois nouveaux abonnés pour cent envois «à l'essai». L'état des finances du journal ne permet pas, de toute façon, de multiplier ce genre de tentatives. En revanche, lorsque nos amis nous donnent des adresses de personnes «à qui ils veulent du bien», la proportion de nouveaux abonnés enregistrés en fin de compte peut être jusqu'à dix fois supérieure à celle des campagnes «à l'aveugle». Cqfd: quand nous vous disions que nous comptons sur vous...